



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**HANAU LA PETITE PIERRE**

# **DES AGENTS D'ACCUEIL FETE MEDIEVALE Samedi 30 avril et dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 CHATEAU DE LICHTENBERG Vacataires**

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre fusionnée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 regroupe 38 communes (27.162 habitants), à 45 mn de Strasbourg.

## **Une qualité de vie appréciée**

Situé en partie sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ce territoire, doté de nombreux équipements, comprend un riche patrimoine historique et naturel où se cultive un certain art de vivre.

## **Un territoire de projets**

Notre collectivité en plein développement comprend 130 agents et exerce de nombreuses compétences. Dans un contexte dynamique et de forte volonté d'optimisation des moyens et des résultats, elle recrute, 11 vacataires dans le cadre de la fête médiévale qui se déroulera le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai prochain au Château de Lichtenberg.

## **MISSIONS**

L'ensemble des missions sera encadré par des agents du pôle Tourisme Culture Patrimoine.

- Gestion du parking et des passages de véhicules.
- Contrôle du pass sanitaire.
- Préparation des commandes et nettoyage à la cafétéria et bar du château.

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

Horaires : 9-18h avec pause méridienne.

Grade : adjoint administratif – 12,20 euros brut par heure effectuée

Dates : 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022 au Château de Lichtenberg

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Fondement juridique : vacataires – 12,20 euros brut par heure effectuée*

*La lettre de candidature accompagnée du C.V. sera adressée directement auprès du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'adresse mail suivante : [emploi@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:emploi@hanau-lapetitepierre.alsace)*

*Les candidatures seront étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.*

*Merci de préciser que vous postulez pour un poste de vacataire pour la fête médiévale du Château de Lichtenberg lors du dépôt de votre acte de candidature.*

*Au regard de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est rappelé que cet emploi est accessible à tous sans aucune discrimination.*